



Fiche outil : Dons en provenance des États-Unis

Mise à jour : juin 2024

Fondations communautaires du Canada (FCC) facilite les dons des États-Unis vers le Canada

FCC offre aux donateurs américains la possibilité de contribuer par l'intermédiaire de Friends of Community Foundations of Canada ([FOCFC](#)), un organisme à but non lucratif (501C3) basé en Arizona. Son numéro d'identification fiscale (EIN) est 61-1958124.

Les particuliers, les sociétés et les organismes de bienfaisance établis aux États-Unis reçoivent des reçus qui peuvent être utilisés pour les déclarations fiscales américaines. FOCFC a uniquement le droit d'accorder des subventions aux membres de Fondations communautaires du Canada.

Il n'y a aucune restriction sur la taille du don. Les dons peuvent être ajoutés à un fonds de dotation ou être versés sous forme de subventions. FOCFC peut également être désigné en tant que légataire ou fiducie résiduaire de bienfaisance de type « unitrust ». Il est à noter qu'un donneur aux États-Unis peut utiliser un reçu fiscal canadien en raison d'une convention entre le Canada et les États-Unis en matière d'impôts sur le revenu. Les fondations communautaires ne peuvent pas utiliser FOCFC pour solliciter des donateurs.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas accepter de dons de valeurs mobilières ou de dons par carte de crédit. Les bienfaiteurs qui désirent faire un don à FOCFC doivent remplir [un formulaire d'entente de don](#) dans lequel ils peuvent indiquer la fondation communautaire du Canada qu'ils souhaitent soutenir.

Veuillez noter que le personnel de FCC ne peut pas donner d'avis juridique personnel, ni de conseils financiers ou fiscaux. Nous invitons les donateurs à obtenir un avis indépendant de leurs conseillers professionnels.

Avant de faire le don, veuillez communiquer avec :

Tracey Vavrek, Directrice de la formation et de la mobilisation du réseau

Fondations communautaires du Canada

Courriel : tvavrek@communityfoundations.ca



FOCFC peut-elle faciliter les dons du Canada vers les États-Unis?

Non. Pour l'instant, les dons ne peuvent être faits que des États-Unis vers le Canada.

Lorsqu'un paiement est fait par chèque, à quel nom le donneur doit-il libeller le chèque?

Les donateurs doivent émettre un chèque sur leur compte bancaire aux États-Unis, le libeller à l'ordre de **Friends of Community Foundations of Canada** (et non pas à Fondations communautaires du Canada) et le poster, avec l'entente de don mentionné dans la présente fiche outil, à notre bureau canadien, à Ottawa.

Friends of Community Foundations of Canada
c/o Community Foundations of Canada
123 Slater street, Suite 600
Ottawa, Ontario K1P 5H2

Nous acceptons également les paiements par virement électronique. Vous trouverez [ici](#) les coordonnées bancaires de FOCFC pour les virements en dollars américains.

Une fois que le formulaire d'entente de don est envoyé à FCC, quels sont les délais et les étapes suivantes?

FCC enverra une confirmation lors de la réception du don par dépôt direct. Il faut prévoir un délai d'environ 20 jours ouvrables entre la réception du don et l'acheminement de celui-ci par FCC à la fondation communautaire.

Si le don est fait par chèque, FCC doit attendre 30 jours ouvrables pour la compensation du chèque avant d'envoyer le don à la fondation communautaire.

Les dons doivent être reçus au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, pour que le donneur puisse obtenir un reçu fiscal pour l'année en cours.

En général, il faut compter environ 6 à 8 semaines pour que le processus de don aboutisse.

Quelle est la structure des frais?

En général, les frais par don sont fixés à 0,5 % du montant du don. Chaque transaction sera évaluée en fonction de la taille du don afin de refléter un modèle de recouvrement des coûts. FCC révisera la structure des frais chaque année.



FOCFC peut-elle solliciter directement les donateurs américains pour les membres de FCC?

Non.

Une fondation communautaire canadienne peut-elle accepter directement des dons de citoyens américains et fournir un reçu pour fins d'impôts? Le reçu fiscal pour don de bienfaisance que nous remettons peut-il être utilisé par le donateur?

Les fondations communautaires peuvent accepter des contributions de la part de donateurs américains, mais peuvent seulement remettre des reçus fiscaux canadiens. Les reçus pour dons de bienfaisance émis au Canada s'appliquent aux revenus de source canadienne. Le reçu fiscal s'applique uniquement si le donateur a des revenus canadiens provenant d'un emploi ou d'autres sources.

Par ailleurs, FOCFC permet aux fondations communautaires canadiennes d'accepter des dons en provenance des États-Unis et de fournir des reçus fiscaux qui peuvent s'appliquer aux revenus américains.

Qu'en est-il d'un Canadien qui veut faire un don directement à un organisme de bienfaisance américain?

Les mêmes règles s'appliquent. Un reçu fiscal pour activité de bienfaisance ne peut être appliqué qu'aux revenus perçus dans le même pays. Des dispositions supplémentaires s'appliquent aux Canadiens qui font des dons aux États-Unis.

Déduction sur les revenus de source américaine

Si vous avez des revenus de source américaine, vous pouvez déclarer un don fait à un organisme de bienfaisance enregistré aux États-Unis. Vous pouvez déduire vos dons aux États-Unis jusqu'à 75 % du revenu net de source américaine que vous indiquez dans votre déclaration canadienne.



Exemptions : Déduction de votre revenu mondial net

Vous pouvez déduire vos contributions aux organismes de bienfaisance américains et aux donataires reconnus si elles sont autorisées comme déduction en vertu de l'Internal Revenue Code et que vous répondez aux exigences suivantes :

- vous habitez près de la frontière, au Canada, tout au long de l'année;
- vous devez vous déplacer vers votre lieu de travail ou d'affaires principal aux États-Unis;
- cet emploi ou cette entreprise est votre principale source de revenus pour l'année.

OU

- votre don est destiné à un collège américain ou à une université américaine dans lequel ou laquelle vous ou un membre de votre famille êtes ou étiez inscrits, ou votre don est destiné à une [université américaine enregistrée](#).

Pour en savoir plus sur Friends of Community Foundations of Canada et le processus de don, communiquez avec :

Tracey Vavrek, Directrice de la formation et de la mobilisation du réseau
Fondations communautaires du Canada
Courriel : tvavrek@communityfoundations.ca

Pour connaître le statut d'un don, veuillez communiquer avec :

Andrea Matusova, directrice des finances

Fondations communautaires du Canada
Courriel : amatusova@communityfoundations.ca